

MONTRE-NOUS

TON VISAGE

N° 10

**J. de COURTI-
VRON**

**A.M. DUBAR-
LE**

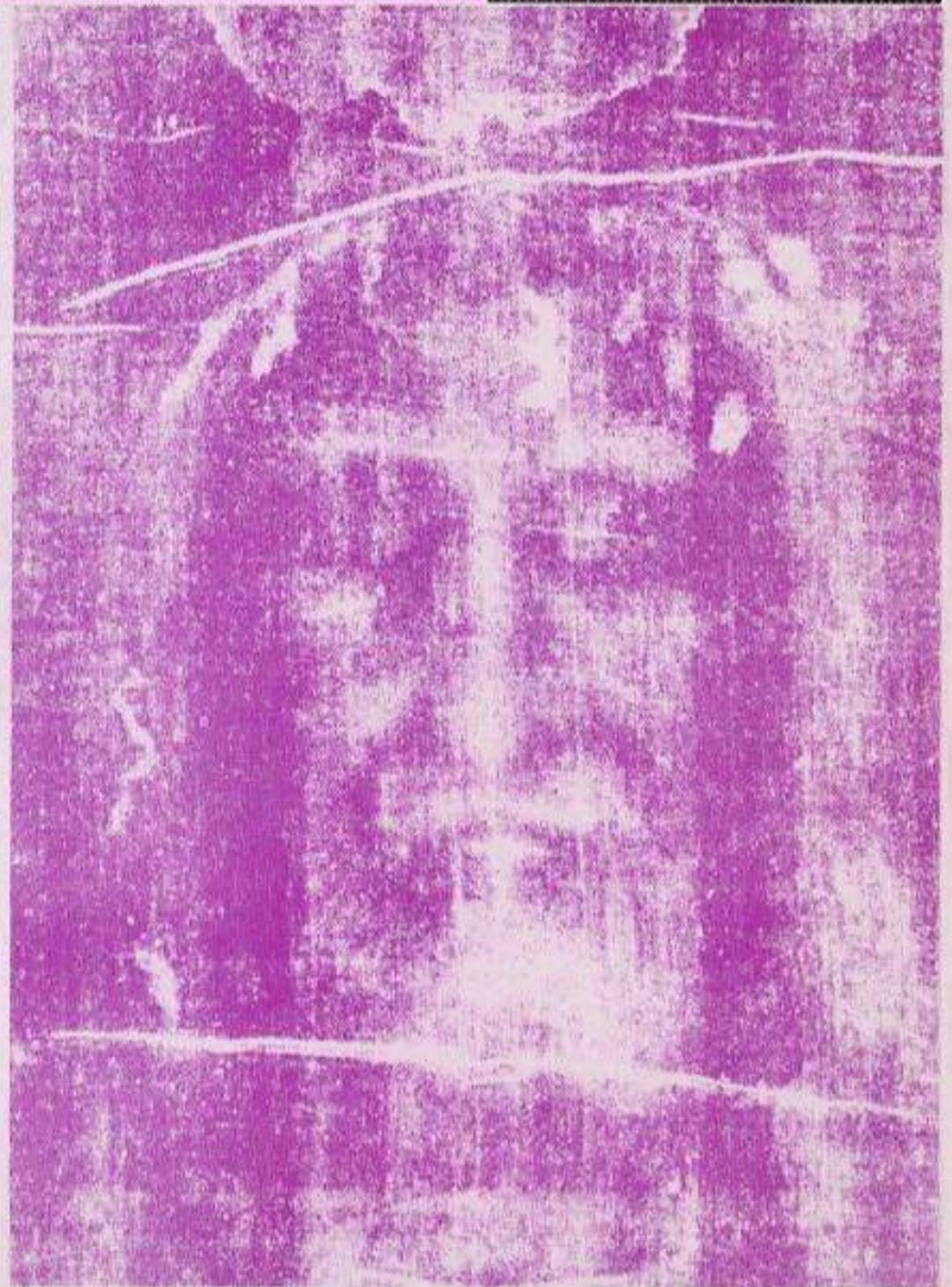
B.DEMOTZ

M.F. DIOT

G.VIAL

**DOCUMENTS
d'INFORMATION
de
REFLEXION
et de
MEDITATION
sur le**

**LINCEUL
de
TURIN**



Publication éditée par l'Association " Montre-nous Ton Visage "
1, Rue de Staël - 75015 PARIS

MONTRE NOUS TON VISAGE

SOMMAIRE

EDITORIAL

Jacques de Courtivron, Président de MNTV 3-6

LE LINCEUL DE TURIN ET L'HISTOIRE

Père A.M.Dubarle, dominicain 7-15

METHODES D'APPROCHE HISTORIQUE A PROPOS DU SAINT SUAIRE

Bernard Demotz 16-19

BILAN DE L'ANALYSE PALYNOLOGIQUE DU SUAIRE DE TURIN

Mme M.F. Diot 20-26

A PROPOS DU LINCEUL

Mr Gabriel Vial 27-30

ASSEMBLEE GENERALE 1994

31



4
1
1
1
1
1

EDITORIAL

Dans notre bulletin, la dimension historique semble avoir perdu quelque peu de son importance depuis que la datation par le carbone 14 tient le devant de la scène avec les nombreux échanges, plus ou moins courtois, au sujet de l'âge du linceul. C'est pourquoi il a paru opportun de demander au P. A-M. DUBARLE, dominicain exégète et à M. Bernard DEMOTZ, professeur d'histoire à l'Université Jean Moulin de Lyon, de nous confier leurs réflexions sur la démarche propre à la recherche historique.

Sans vouloir minimiser l'intérêt de tous les travaux scientifiques qui ont déjà été effectués sur le linceul, il paraît clair que la recherche et l'étude approfondie des documents, objets ou images qui évoquent cette image toujours aussi mystérieuse, devraient permettre de lever peu à peu le voile d'incertitude qui entoure encore son origine.

Bien sûr, la rigueur qu'exigent les temps modernes des rapports circonstanciés relatifs aux événements observés -malgré les ambiguïtés qui demeurent encore- ne caractérise pas les documents anciens. C'est la source d'éternelles confrontations parfois passionnées : citons la localisation d'Alesia, toujours contestée malgré les longues narrations et descriptions de Jules César. Ainsi, dans bien des cas, les farouches partisans de la datation médiévale parviennent à découvrir la faille présentée dans les divers documents antérieurs, permettant une cohérence

avec la première apparition du linceul au XIVe siècle.

Il serait souhaitable que des spécialistes se penchent en direction des sources probables de documents encore ignorés, et en particulier dans les pays de la chrétienté moyen-orientale, où la connaissance éventuelle du linceul pourrait apporter des preuves plus formelles encore que celles qui ont déjà été avancées. Faut-il rappeler qu'il a fallu que le Professeur Lejeune se rende à Budapest pour contempler ce codex de Pray (1192-1195), dont le P. Dubarle nous avait déjà entretenu ?

Maintenant, il nous faut dire un mot du symposium que le CIELT a organisé à Rome les 10, 11 et 12 juin derniers.

Certes, la presse à grand tirage n'a guère été prolifique sur cet événement, pas plus qu'elle n'avait donné écho à celui de Paris. Ceci ne saurait surprendre, après le choc produit par le carbone 14 et le quasi-consensus pour approuver la conclusion hâtive imposée sans ménagement au grand public : le linceul est médiéval, il ne présente plus aucun intérêt. Heureusement, quelques publications ont su résister à ce courant et ont fourni des compte rendus assez complets des quelques 50 interventions qui ont constitué ce symposium. "Famille Chrétienne" et "L'Homme Nouveau", en particulier, en ont été de fidèles échos.

Bien sûr, le CIELT avait invité toutes les parties concernées, mais les "professionnels" du carbone 14 ont décliné l'offre. Etais-ce parce qu'ils considéraient cette affaire comme désormais sans intérêt ? Etais-ce parce qu'ils avaient peu apprécié le climat qui les avait entourés au cours du symposium de Paris organisé par le même CIELT quatre ans plus tôt ?

A en juger d'après les divers rapports publiés à cette date, il ne semble pas que de nouveaux éclaircissements péremptoires puissent en être obtenus. Le plus sensationnel, du moins d'après la presse italienne, a dû son succès surtout à la personne de son auteur : un prix Lénine, Kouznetsov, remit en cause la validité de la datation par mesure du carbone 14. Mais le président du CIELT lui-même met en doute la valeur de ces déclarations et en trouve les conclusions au moins

prématurées.

** * **

A notre tour d'entrouvrir encore deux dossiers du domaine scientifique : les pollens et la composition du tissu. Ce sera la deuxième partie de ce bulletin.

Tout d'abord, à Mme M-F DIOT, du Centre National de Préhistoire, nous devons une analyse très précise du difficile problème posé aux chercheurs par la présence de très nombreux pollens sur le linceul. Il convient, en premier lieu, d'éviter toute faute logique qui prétendrait mélanger deux notions de base totalement indépendantes : le lieu et le temps. La présence de pollens, espèce, genre ou famille, ne saurait permettre une approche de datation, mais seulement une forte présomption de localisation en un temps indéterminé.

De plus, il semble maintenant établi que Max Frei ne possédait pas la compétence suffisante pour traiter en toute objectivité cette question des pollens. Certains vont plus loin et mettent en cause sa bonne foi, ce que nous nous interdisons vis-à-vis de quiconque.

Il demeure une certitude, et nous remercions aussi Mme Diot de l'avoir affirmée dans sa conclusion. Les spécialistes de palynologie l'admettent aujourd'hui sans réserve : le linceul n'a pas séjourné uniquement en France ou en Italie. C'est un argument peut-être mineur, mais cela reste une porte entrouverte que certains auraient voulu fermer définitivement.

Dans un tout autre domaine, c'est à ce grand spécialiste du textile, M. Gabriel VIAL, que nous avons demandé d'exprimer une opinion personnelle sur la présence de coton dans les fibres de lin qui constituent le linceul.

MNTV exprime sa vive reconnaissance aux auteurs de ces réflexions, qui ont exprimé leurs convictions en toute sérénité.

** * **

Pour terminer, il paraît nécessaire de revenir sur le point fondamental que les chercheurs scientifiques ne

parviennent pas à éclairer et qui semble de plus en plus passé sous silence : A-t-on définitivement abandonné les recherches sur l'explication de l'empreinte visible en négatif par-dessus les taches de sang ?

Pourtant, en 1978, l'équipe américaine avait semblé focaliser ses études sur ce point précis. Ils en ont relevé les caractéristiques sans trouver le « processus de fabrication ».

Faut-il que les scientifiques du XXe siècle se montrent aussi modestes que les anciens en concluant humblement que cette image est « non faite de main d'homme » ? Loin de toute considération de lieu et de date, devons-nous reconnaître, en contemplant cette bouleversante image, une mystérieuse intervention ?

*Jacques de Courtivron,
Président de MNTV*

LE LINCEUL DE TURIN ET L'HISTOIRE

A.M. Dubarle, dominicain

Il a paru souhaitable que ce bulletin "Montre-nous Ton Visage" donne quelques éclaircissements sur le travail historique relatif au Linceul de Turin. Il s'agit de l'application à un domaine particulier de méthodes que l'on peut envisager de manière générale : méthodes qui se dégagent peu à peu de l'expérience des historiens. Présentement il serait trop long de prétendre énoncer des règles générales et d'en montrer la mise en oeuvre dans le cas du Linceul. A ceux qui en auraient le loisir et disposeraient d'un exemplaire, on peut recommander entre autres un ouvrage issu de la longue pratique d'un historien et de la lecture d'ouvrages antérieurs sur le même sujet : *De la connaissance historique*, par Henri-Irénée Marrou (Seuil, 1954).

Histoire est un mot français, dérivé par l'intermédiaire du latin d'un mot grec "historia". Il est instructif de considérer les sens que ce mot peut avoir dans la langue initiale. D'abord l'observation du présent ou l'enquête. Le verbe correspondant ("historier", si l'on peut dire) signifie visiter un pays ou une personne pour les connaître. Il y a un vestige de cette première signification dans notre expression française "histoire naturelle", qui a ses correspondants en anglais ou en italien.

Ensuite l'histoire est le récit du passé, quand on peut le connaître. C'est maintenant le sens prédominant dans le français, ce qui n'exclut pas des sens dérivés, allant jusqu'à des récits inventés.

Enfin "historia" a désigné plus tardivement des représentations figurées : peinture ou sculpture. En français on parle de manuscrits historiés, c'est-à-dire enrichis d'illustrations, représentation d'une scène ou lettres ornées.

Quand on parle de l'histoire du Linceul, on pense aux différents

voyages et aux changements de propriétaires qui se sont succédé au cours des siècles et ont abouti actuellement à Turin. Il s'agit de la connaissance et du récit du passé. Mais les opérations correspondant aux deux autres sens du mot grec ne doivent pas être écartées. L'observation du linge est nécessaire pour savoir si un témoignage venu du passé peut ou non se rapporter à l'objet actuel. Cela va des descriptions plus ou moins sommaires ou même détaillées comme celles des clarisses réparant le tissu endommagé par l'incendie de 1532, jusqu'aux examens techniques les plus compliqués entrepris depuis un siècle, et surtout après l'ostension de 1978, concernant le tissage, la nature des taches observées, l'âge, etc. Enfin la comparaison des copies du Linceul faites à différentes époques donne des renseignements sur la nature des images portées par le tissu, la possibilité d'en reproduire d'analogues par une technique humaine. D'autre part, les illustrations de la vie du Christ par les artistes peuvent montrer que la relique actuelle a été connue en tel lieu ou en telle époque et a servi de modèle. L'iconographie complète heureusement les textes écrits. C'est un fait courant, l'histoire ne se fait pas seulement avec des textes écrits, mais avec tout ce qui peut être un indice de l'activité de l'homme d'autrefois.

Précisions de méthode

Il est bon de prévenir tout d'abord de ce que l'on peut attendre de l'histoire au sujet du Linceul : non pas la démonstration (ou la dénégation) que c'est bien le linge ayant enveloppé le corps du Christ après sa mort, mais des indices que ce tissu a été connu avant son apparition à Lirey et tenu pour une relique du Christ. L'identité individuelle du crucifié dont ce linge a reçu l'empreinte est une question ultérieure qui, elle aussi, demandera l'intervention de l'histoire.

Avant de donner quelques exemples concrets des procédés à observer ou des fautes à éviter dans la recherche, je reproduis une considération de méthode générale, tirée d'une analogie dans une question toute différente¹.

«A l'époque où je rédigeais la préface de mon *Histoire ancienne du Linceul de Turin jusqu'au XIIIe siècle* (O.E.I.L., 1985), je ne songeais guère à une recherche historique dans un domaine bien éloigné, mais qui me semble présenter une analogie de méthode très éclairante. La comète de Halley a été visible à la fin de 1985 et au printemps de 1986. Depuis les calculs de l'astronome anglais Halley, publiés en 1705 et utilisant des observations astronomiques précises faites lors de passages récents, on savait que cette comète avait une période située entre 76 et 77 ans, avec de légères irrégularités suivant les retours. En 1759, l'exactitude des calculs avait été confirmée par

¹ La page qui suit formait l'introduction à un résumé de mon *Histoire ancienne* (désigné désormais par l'abréviation *H.A.*), qui fut publié dans la revue *Communio* XIII, 2 (mars 1988) pp. 106-118.

l'apparition à l'époque prédite.

Muni de cette donnée précise, on pouvait chercher dans les annales astronomiques de Chine ou de Babylone si d'anciens passages de cette comète avaient été remarqués. Les anciens documents ne permettent pas de *prouver* la périodicité d'une comète². Mais, cette périodicité étant connue par des observations récentes et des calculs, on peut retrouver la *trace* de certaines, à tout le moins, dans la masse des restes du passé³.

De même une science moderne, utilisant la photographie tout d'abord, puis toutes sortes de procédés d'investigation plus perfectionnés et variés, aboutit à la conclusion que le linge conservé à Turin ne résulte pas d'une fabrication artificielle. Il a contenu le corps d'un supplicié dont le sang et les blessures se sont imprimés sur l'étoffe et ont produit la silhouette pâle d'un corps marqué çà et là de taches sanglantes. Le détail des tortures correspond au récit évangélique de la Passion de Jésus. Muni de cette conviction, on peut tenter de rechercher dans un ensemble presque illimité de récits de la grande ou petite histoire, de relations de pèlerinages, de listes de reliques, de plaidoyers théologiques, de légendes même, et, chose importante, de représentations artistiques, des indices que l'objet actuellement étudié par des techniques raffinées a été connu dans les siècles de l'antiquité et du haut Moyen Age. Le fait que certains textes soient mêlés de croyances superstitieuses, comme la persuasion que l'image non faite de main d'homme était une garantie d'immunité, ne les disqualifie pas nécessairement. Cela correspond au fait que beaucoup des témoignages relatifs aux comètes ont été inspirés non par une curiosité astronomique désintéressée, mais par la croyance au caractère prophétique de ces apparitions célestes⁴. Autre chose est le fait observé, autre chose l'interprétation plus ou moins contestable qui a conduit à en garder le souvenir. L'alliance de l'image et du texte écrit pour témoigner du passé est un autre point de ressemblance entre le cas du Linceul

² «Il n'a pas été souvent possible, pour les comètes anciennes, de déterminer leurs éléments ou de les identifier avec leurs apparitions ultérieures» (F. BALDET, «Comètes», p. 186, volume *Astronomie de l'Encyclopédie de la Pléiade*, Gallimard, 1962).

³ Pour la comète de Halley, «grâce aux recherches d'historiens et d'archéologues, nombre de passages antérieurs ont pu être identifiés, que ce soit dans d'anciens relevés d'observations astronomiques, dans des chroniques, des récits historiques, des textes littéraires ou des oeuvres d'art» (R. TATON, «Sur la comète de Halley et son retour en 1986», *Revue d'histoire des sciences*, 39 (1986), p. 289-300; voir p. 296).

⁴ E.A. FREEMAN (*The History of the Norman Conquest of England* t.III, 2e éd. revue, 1875, p. 71 et 645-650) a donné un choix très abondant des chroniques contemporaines sur l'apparition d'une comète en 1066 et la conquête de l'Angleterre par les Normands. Les deux événements sont fréquemment mis en relation.

et celui de la comète de Halley⁵.

Les considérations précédentes sont non pas le résumé, mais au contraire le développement et l'illustration, par un exemple d'actualité, de quelques idées émises dans l'introduction de *H.A.* (p. 7-9). J'admettais implicitement «l'absence de preuve historique de l'authenticité» du Linceul, d'accord avec P. Vignon disant de l'histoire tirée de documents écrits : «S'il n'y avait qu'elle, on ne se mettrait même pas en route». Le propos de *H.A.* était de «repérer dans les textes anciens des témoignages rapportant la présence du Linceul entre les mains de tel ou tel possesseur, en tel ou tel lieu». Mais dans cette recherche, «il ne s'agit pas de compiler une série de procès-verbaux établissant d'abord la conservation d'un linge funéraire du Christ, puis la transmission constante de ce dépôt, sans disparition, ni substitution. On serait évidemment loin du compte».

Assurément, la donnée d'un retour périodique de la comète de Halley possède une précision qui restreint et facilite beaucoup la recherche d'une trace de son passage. Dans le cas du Linceul, on ne dispose pas toujours d'un critère aussi net. Mais la convergence de plusieurs témoignages d'origines diverses, l'enchaînement spontané entre plusieurs séries, la possibilité de les ordonner en une suite presque ininterrompue, confère de la force à l'ensemble⁶».

Le contrôle des documents originaux⁷

Un historien ne peut tout contrôler; il est obligé de faire confiance à des chercheurs qui l'ont précédé. Il utilise, par exemple, les éditions déjà existantes de textes anciens, sans recourir lui-même ordinairement aux manuscrits. Il est bon toutefois de vérifier ce que l'on peut plus facilement, sans une dépense de temps disproportionnée à l'enjeu.

Dans la biographie de Geoffroy de Charny, le premier possesseur du Linceul connu avec certitude, on savait par des chroniqueurs tels que Froissart qu'avait eu lieu une captivité en Angleterre à la suite d'une tentative (1349-

⁵ L'article de J.M. HOMÉT, "Comète de Halley : l'étoile des mages" dans le magazine mensuel *Notre Histoire*, n°19, janvier 1986, p. 51-54, présente l'intérêt de reproduire l'apparition de la comète en 1066, quand se préparait l'expédition de Guillaume le Conquérant, d'après la broderie de la reine Mathilde, et la fresque de Giotto à Padoue, dans laquelle l'étoile des mages a l'aspect de la comète à longue queue, réapparue en 1301.

⁶ J'ai insisté sur cette différence dans l'emploi des anciens documents soit pour prouver un fait, soit pour trouver une trace d'un fait déjà connu, parce que ce point ne semble pas avoir été compris par le compte rendu publié dans les *Analecta Bollandiana* (1986, p.460-464), qui parle d'«établir historiquement».

⁷ Ce paragraphe résume un article plus développé "La première captivité de Geoffroy de Charny, etc" paru dans le n°8 de ce bulletin *MNTV*, (décembre 1992) p. 12-18.

1350) faite pour reprendre la ville de Calais dont les Anglais s'étaient emparés peu d'années plus tôt. Le prisonnier fut libéré par une rançon importante que paya le roi Jean le Bon. Une notice soi-disant véritable, due aux chanoines de Lirey et composée après 1525, racontait également la tentative et la captivité qui en résulta⁸. Elle ajoutait que le captif s'était évadé d'une manière merveilleuse à la suite d'un vœu et avait entrepris la construction d'une église en l'honneur de la Vierge Marie. Ce complément était volontiers considéré comme une invention. Toutefois J. Du Teil⁹ signala qu'il y avait eu non pas une seule, mais deux captivités de Geoffroy de Charny. Il renvoyait pour cette information à deux bénédictins du dix-huitième siècle, auteurs de volumineuses histoires de Bretagne. On y lisait un récit très détaillé d'un combat près de Morlaix en 1342, dans lequel Charny avait été fait prisonnier. Mais les références en marge ne conduisaient pas à un témoignage contemporain. Par chance je le découvris dans l'ouvrage très développé de A. Le Moyne de la Borderie. Il s'agissait d'un chanoine de Leycester, H. Knighton, dont la chronique a été publiée à deux reprises¹⁰.

Les chanoines de Lirey, lors de la rédaction de leur notice, avaient perdu le souvenir précis de cette première captivité et l'avaient placée à la suite de la tentative de Calais, ce qui rendait invraisemblable l'évasion. Mais ce qu'ils ajoutent : la détresse du chevalier tombé au pouvoir de l'ennemi, son vœu, sa délivrance grâce à un serviteur du geôlier, qui fournit des vêtements anglais et ouvre la porte de la tour servant de prison, tout cela retrouve sa vraisemblance. Cela concorde pour la date avec ce que dit la chronique de Froissart sur la présence de Charny dans une armée opérant en Bretagne à l'automne de 1342 et avec la première concession de rente par le roi Philippe VI en juin 1343. Les chanoines plus loin dans leur notice mentionnent parmi les reliques et bijoux donnés à leur église par Charny une belle tour d'argent à l'image de sa prison, située à Calais conformément à leur ignorance de la première captivité en Bretagne. Le document contemporain original sur celle-ci une fois identifié, ce qui paraissait invraisemblable ou impossible dans le récit des chanoines retrouve une crédibilité sinon totale, du moins honorable.

⁸ Cette notice "Pour scavoir la voirs" (Pour savoir la vérité) dont on possède quatre copies, n'a pas été publiée intégralement, à ma connaissance, dans sa langue française originale. Une traduction "To know the Truth" en a été donnée dans la revue américaine *Shroud Spectrum International*, n°28/29 (sept.-déc. 1988), p. 24-40, accompagnée par D. Crispino de fortes réserves sur sa crédibilité («à peine un mot de vrai»). La comparaison avec deux documents antérieurs : la chronique de Knighton et le reçu d'Humbert de La Roche montre que cette notice mérite beaucoup mieux.

⁹ J. DU TEIL, *Autour du Saint-Suaire de Lirey*, 1902, p. 1.

¹⁰ A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, 6 volumes, 1896-1914. Voir vol.3, p. 467.- *Chronica H. Knighton vel Cnitton monachi Leycesterensis* ed. by J.R. Lumby, 1889-1895, p. 26.

Ce récit est de plus confirmé par un document plus ancien d'un bon siècle. En 1418 Humbert de la Roche scellait des lettres dans lesquelles il reconnaissait avoir reçu en garde des bijoux et reliques de l'église de Lirey pour les mettre en sûreté dans le château de Montfort; l'état de guerre en France exigeait des précautions. Cet Humbert de la Roche était le mari de Marguerite de Charny, petite-fille du fondateur de l'église. Il énumère le Saint Suaire, un morceau de la vraie croix et finalement «un ange d'argent doré, qui tient entre ses mains un vase où il y a un cheveu de Notre Dame. Et ledit ange est assis sur une tour à trois piliers boutants et en cette tour il y a un expital (?) auquel il y a un chevalier armé des armes de Charny. Item...»

On voit qu'il est fécond de recourir aux documents originaux.

Un mauvais exemple : l'hypothèse du passage par Besançon

Il y a de nombreuses hypothèses pour expliquer comment l'actuel Linceul est parvenu à Lirey dans la famille de Charny après le pillage des reliques de Constantinople. Après d'autres auteurs dom F. Chamard (*Le Linceul du Christ*, 1902) défendit la thèse que, le Linceul possédé par la cathédrale de Besançon ayant disparu à l'occasion de l'incendie de cette église en 1349, la veuve de Geoffroy de Charny, Jeanne de Vergy, originaire d'une famille noble de Franche-Comté, déposa la relique dans l'église de Lirey et envoya une copie à Besançon. Je laisse de côté la discussion de cette thèse pour m'attacher à un développement inconsidéré qu'elle a reçu par la suite. C'est un exemple à ne pas suivre du comportement d'auteurs ou de vulgarisateurs, qui rend plus ardu le travail nécessaire de discernement historique.

On lit dans E. Faure¹¹ que le Suaire de Besançon avait été enlevé par un membre de la famille de Vergy, qui le remit au roi de France, Philippe VI. Ce devait être un palladium dans la conquête projetée de la Franche-Comté. Le voleur s'attirait ainsi la faveur du roi. Il est intéressant de voir l'histoire du Linceul rattachée de la sorte à la grande histoire politique.

Malheureusement Faure cautionnait ses dires seulement par l'autorité d'un "historien" : Abbé Loye, *La Ville de Saint-Hippolyte*, Besançon, 1909. L'ouvrage ne figure ni dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque Nationale, ni dans le fichier complémentaire. J'obtins ultérieurement du bibliothécaire du séminaire de Besançon des photocopies montrant que le livre existait bien, mais qu'il répétait à peu près F. Chamard, sans dire un mot du cadre politique dans lequel Faure le plaçait.

Finalement j'ai été renvoyé à une oeuvre de l'abbé A. Blanchet, "Le Saint Suaire de Besançon", qui forme un chapitre inséré dans l'ouvrage

¹¹ E. FAURE, *Le portrait authentique du Christ révélé par la photographie*, 1918. P. 66 «secret d'Etat, secret de famille».

général de P. A. Pidoux de la Maduere, *Vie des saints de Franche-Comté*, 4 volumes, 1908-1909; p. 21-46 du vol. 4.

Selon cette publication, peu après l'incendie de 1349 la relique se trouva entre les mains de Philippe de Valois. «L'histoire a enregistré cette transmission sans faire ressortir ce qu'elle avait d'irrégulier» (p. 29). Le roi, à son tour, fit présent de l'objet à Geoffroy de Charny. Pour ce dernier et les siens «c'est un secret d'Etat autant qu'un secret de famille» (p. 30). Ce sont des expressions que l'on retrouvera dans plusieurs auteurs, qui copient ou même amplifient et enrichissent de nouveaux détails l'exposé de A. Blanchet.

Celui-ci dans sa conclusion constate qu'il y a de nombreuses publications pour ou contre le passage par Besançon et il poursuit : «Notre devoir était d'en prendre connaissance car... cette cause est d'une gravité sans pareille...Après une étude approfondie... nous osons affirmer : Turin, Chambéry, Saint Hippolyte sur le Doubs, Lirey, Besançon, Constantinople» (p. 34). Aucune liste bibliographique n'accompagne cette déclaration générale. La seule justification précise concerne le don du Linceul à Geoffroy de Charny par le roi, selon la notice des chanoines de Lirey, rédigée après 1525. Mais c'est là un élément qui peut cadrer avec d'autres hypothèses que le passage par Besançon et surtout la portée politique du changement de propriétaire. Les auteurs qui ont adopté les vues de A. Blanchet ¹² n'ont pas cherché davantage à les rattacher à des sources historiques déterminées. C'est une déficience dans la méthode. On ne peut que se tenir dans la défiance complète à l'égard de cette conception.

Les traductions

Les traductions sont pour les lecteurs ordinaires et pour les chercheurs une occasion d'erreurs. Pour les exécuter on ne trouve pas

¹²N. NOGUIER DE MALIJAY, *Le Saint Suaire de Turin*, 1927. P. 10, «secret d'Etat et secret de famille». P. 9 cite A. Blanchet.

A. LEGRAND, "Le Linceul de Turin. Quinze siècles de voyages" dans *Notre histoire*, n°17 (nov. 1985). P. 9 Jeanne de Vergy donna le Linceul à la collégiale de Lirey en 1357; «secret de famille».

D. SCAVONE, *The Shroud of Turin. Opposing viewpoints*, 1989. P. 100 : la famille de Jeanne de Vergy avait une situation importante à Besançon. C'est Jeanne, veuve de Geoffroy de Charny, qui a déposé le Linceul à Lirey.

C. FOLEY, "The Besançon cloth", dans *Sindon*, nuova serie I (1989) p. 63-70. Quelque documentation sur certains points; mais simple affirmation sur le rôle exclusif de Jeanne de Vergy et ses motifs politiques.

H. DE CREMIERS, "Le Saint Suaire retrouvé. De Constantinople à Lirey (1204-1354)", dans *La Contre-Réforme Catholique au XXe siècle*, n°274 (juin 1991) p. 27-31. P. 31, transfert de la relique «pour raison familiale, nationale, sans doute aussi royale». L'article est suivi d'une note de B. Bonnet-Eymard : «Quel lien avec le Suaire de Besançon ? La critique historique examinera l'hypothèse séduisante, mais demande des preuves».

toujours quelqu'un ayant déjà une connaissance moyenne du sujet et le sens de nuances du langage.

Facilement le mot français le plus proche de la langue initiale sera choisi par le traducteur. L'anglais "evidence" (souvent : simple indice, fait à prendre en considération, témoignage) devient en français "évidence" (clarté complète, entraînant la certitude). "Eventually" (finalement) devient "éventuellement" (le cas échéant). "Le manuscrit Pray" (nom d'un possesseur au XVIII^e siècle) devient "le manuscrit de prières". La palme de l'incorrection revient à *Enquête sur le Saint Suaire de Turin*, Editions Sand, 1985, traduction de l'américain *Report on the Shroud of Turin*, par J.H. Heller, 1983 : omissions importantes, bévues, adaptation trop libre, etc. Le traducteur n'a pas su choisir entre les différentes possibilités que lui offrait le dictionnaire. La "voûte" ("vault" en anglais) de la chapelle du Linceul de Turin devient une "chambre forte souterraine" (p. 41).

J'avais remarqué que le livre de K.E. Stevenson, *Verdict on the Shroud*, 1981, avait été traduit (*La vérité sur le Suaire de Turin*, 1981) par Marie-France Watkins, également traductrice de romans policiers ou d'anticipation comme *L'invasion galactique* et d'autres. Ayant parlé de cette identité dans une conversation, je provoquai la répartie d'un interlocuteur moins intéressé que moi par le Linceul : «Oh! de toute manière c'est de la fiction». Par bonheur il arrive que la réalité dépasse la fiction.

Bien sûr, on n'a pas toujours la possibilité de consulter l'original étranger, difficile à se procurer, ou dans une langue que l'on ne connaît pas. Mais il est bon de se méfier.

On peut signaler ici un cas où une traduction inexacte s'est accompagnée d'une coupure malencontreuse dans un texte. La petite-fille de Geoffroy de Charny, Marguerite de Charny, déclara au cours d'un procès que le Linceul avait été «conquis par feu messire G. de C. mon grand-père»¹³. Un premier utilisateur de cette information¹⁴ comprit "conquis" d'une conquête guerrière et donna l'équivalent latin «bello quondam partum». Ultérieurement d'autres historiens du Linceul répétèrent cette précision peut-être induite et abrégèrent le texte initial : (butin de guerre) «conquis par feu», suggérant ainsi qu'il s'agissait du feu de la guerre. W. Bulst¹⁵ interpréta le mot d'une ordalie

¹³ Le compte rendu d'une séance de ce procès a été reproduit par U. CHEVALIER, *Etude critique sur l'origine du St-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, 1900, voir pp. XXIII et 32.

¹⁴ J.J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi servatoris crisis historica*, 1624; p. 104 «illud ab auo suo G. de C. bello quondam partum fuisse». Un érudit consciencieux, E. von Dobschütz supposa qu'il s'agissait d'une guerre contre les Turcs, *Christusbilder*, 1899, p. 74.

¹⁵ W. BULST, *Biblische Zeitschrift* 30 (1986) p. 89; *Das Turiner Grabtuch und das Christusbild*, I, 1987, p. 143.

par le feu, en vue de s'assurer de l'authenticité de la relique. Puis il adopta une suggestion que je lui avais proposée : "feu" pouvait se rapporter à un don d'un suzerain à son vassal, le feudataire.

Finalement Mrs D. Crispino¹⁶ rappela le texte intégral «conquis par feu Messire...». Le mot "feu" signifiait "défunt". Une allusion à la guerre aurait été bien étrange au temps des premières bombardes. C'est pour nous, aujourd'hui, qu'une évocation de la guerre est spontanée. De son côté J. du Teil¹⁷ en 1902 avait déjà fait remarquer que "conquérir" peut signifier une prise de possession pacifique et non pas exclusivement l'appropriation violente d'un territoire ou d'un butin. Jusqu'à preuve du contraire il faut respecter le vague de l'expression : Marguerite de Charny voulait affirmer que le Linceul était un héritage familial et non pas la propriété de l'église votive.

J'ai relevé diverses méprises commises par les auteurs ou traducteurs, souvent dans des livres d'initiation générale, sans prétention d'érudition, non pas pour le plaisir de constituer un bêtisier, mais pour montrer l'extrême prudence nécessaire dans l'histoire du Linceul. Il faut discerner dans les ouvrages déjà existants ce qui est une piste féconde et ce qui est un piège; et cela exige parfois de longues vérifications.

Conclusion

On pourrait continuer à passer en revue d'autres difficultés ou erreurs qui ont surgi dans les études historiques sur le Linceul. Ce qui a été dit permet déjà de saisir la nécessité de recourir aux sources premières et de les traiter avec exactitude, de ne pas présenter des hypothèses comme des données assurées. Il faut savoir reconnaître les limites de notre savoir, même si une hypothèse peut avoir l'utilité de stimuler la recherche.

Souhaitons enfin que les exposés ne se contentent pas de noter la présence de l'objet en question dans tel lieu, à telle époque, mais sachent mettre en valeur les sentiments qui s'expriment dans les sources, non seulement une confiance quelque peu naïve dans la protection assurée par l'image, mais la compassion pour le Sauveur souffrant et l'appel à réaliser en soi l'image de Dieu, ou encore la reconnaissance pour une image qui perpétue la manifestation du Verbe fait chair et rendu visible à nos yeux. Il y a lieu de noter aussi le désir d'éviter une crédulité trop prompte à l'égard d'une relique douteuse.

¹⁶ D. CRISPINO, "To know the Truth... Excursus", p. 30; dans l'article signalé plus haut, n. 8.

¹⁷ J. DU TEIL, voir plus haut, n. 2, p. 27, avec renvoi aux dictionnaires.

METHODES D'APPROCHE HISTORIQUE A PROPOS DU SAINT SUAIRE

B. DEMOTZ

Université Jean Moulin, Lyon

En raison de la grande diversité des lecteurs de la revue, il n'est peut-être pas inutile de rappeler d'abord que la recherche historique joue sur deux types de sources. Les unes sont écrites : documents originaux d'archives publiques et privées, textes publiés, ouvrages anciens. Celles-ci nécessitent le recours à des sciences auxiliaires telles que la diplomatique pour le contrôle d'authenticité, la paléographie pour le déchiffrement ou encore la généalogie, la sigillographie, la métrologie. Les autres sources relèvent des multiples branches de l'archéologie et de l'histoire de l'art, ce qui impose l'aide de la numismatique, des nombreuses spécialités relevant de la physique et de la chimie, de la paléoanthropologie ou bien encore de la géographie historique et des nombreuses formes de la photogra-

phie.

Sans négliger les recherches thématiques, l'effort de tout historien doit déboucher sur un enchaînement chronologique, normalement absolu pour la recherche documentaire, souvent plus relatif pour les sources non écrites. Mais il n'est pas toujours facile de suivre cet enchaînement sur deux millénaires, voire davantage, surtout quand il s'agit d'un objet.

Les raisons du silence des sources sont multiples. Dans le cas du Saint Suaire, la discrétion a dû s'imposer longtemps après la Crucifixion. Les Juifs ne pouvaient admettre un objet impur qu'on ne devait pas montrer, surtout si les Chrétiens déclaraient qu'il représentait Dieu incarné. A fortiori les Romains ont traqué pendant près de trois siècles les Chrétiens et tout

ce qui rappelait le Christ comme attentatoire au culte rendu à César. Le renversement de situation opéré depuis Constantin au IV^{ème} siècle n'a pas désarmé toutes les méfiances et la relique est sans doute encore restée secrète. Il fallut donc l'intérêt croissant porté aux reliques pour que la situation évolue nettement. Au VII^{ème} siècle il devient incontestable que l'art et la monnaie de Byzance se mettent à représenter un Christ ressemblant fortement à l'homme du Saint Suaire. Ce dernier est alors connu des Latins eux-mêmes. Mais le silence retombe très vite avec la montée de l'iconoclasme à Byzance qui provoque une crise religieuse et politique majeure aux VIII et IX^{èmes} siècles. De là des réticences fort durables à faire état des reliques. Les informations précises sur le Saint Suaire paraissent seulement au XI^{ème} siècle et vont durer jusqu'au sac de Constantinople en 1204 par les Latins de la Quatrième Croisade. Ces étranges Croisés, faisant payer à Byzance des siècles de mépris hautain envers les Occidentaux, ont pillé consciencieusement une capitale chrétienne. Par la suite les Grecs appauvris se sont mis à vendre honteusement et discrètement leurs trésors cachés et les usuriers n'ont pas manqué pareille aubaine. Hormis des transactions officielles généra-

lement connues, les Latins semblent avoir souvent préféré se taire sur les conditions d'acquisition de reliques en Orient. Aussi n'est-il pas étonnant d'avoir actuellement de grands espaces de silence avant de pouvoir suivre régulièrement depuis le milieu du XIV^{ème} siècle l'histoire champenoise et savoyarde du Saint Suaire.

L'absence de continuité chronologique ne saurait pousser à croire que le célèbre linceul n'existait pas auparavant. A titre d'exemple les lacunes documentaires inhérentes à la civilisation de l'oral dans l'Occident haut-médiéval nous empêchent souvent de remonter les généalogies princières ou seigneuriales au-delà du XI^{ème} siècle ou même du XII^{ème}; pourtant des recoupements suggèrent la présence active de ces familles deux ou trois siècles plus tôt. Un silence documentaire n'autorise aucune conclusion, sinon celle de pousser les recherches sur toutes les pistes. L'historien, même du Moyen Age, sait bien la masse des documents encore inexploités et la fréquence des découvertes d'archives non inventoriées ou totalement inconnues. Des jalons nouveaux peuvent surgir et finir par garantir l'authenticité du Saint Suaire historiquement possible. Pour l'instant la continuité chronologique fait encore défaut.

Comme le faux était presque une industrie médiévale, avec des copies déclarées ou non, la prudence est de rigueur. Pourtant même après avoir fait le tri des informations sur les divers linges vénérés en Occident et en Orient pour éliminer les confusions fort fréquentes, il reste que les spécialistes du Moyen Age se trouvent confrontés à un tissu extraordinaire. Ses caractéristiques maintes fois décrites paraissent se situer totalement hors de portée des talents des faussaires médiévaux en l'état de nos connaissances. Il faudrait supposer que le Moyen Age ait atteint, sinon dépassé, notre niveau scientifique actuel en photographie, en physique, en chimie, en médecine. Là même un médiéviste passionné restera sceptique. Faut-il alors envisager un miracle ? L'Eglise en a bien reconnu pour tous les siècles, même pour le nôtre où les enquêtes sont extrêmement longues et sévères. Mais au Moyen Age le miracle n'est pas dissimulé par la grande presse. Au contraire il est diffusé par l'étonnante masse de personnes qui se déplacent sur les routes et il semble bien être généralement signalé dans les documents. Inutile donc d'aller disserter pour savoir jusqu'à quand l'Orient arabe a poursuivi la crucifixion des esclaves par imitation de Rome : cela ne pourrait expliquer tous les phénomènes, notamment

de rayonnement, constatés sur le Saint Suaire. En l'état de la question, le XIVème siècle ne semble pas une date recevable et les historiens, comme les autres spécialistes, doivent remettre l'ouvrage sur le métier.

Sans entrer trop avant dans les détails, on peut conclure que la critique historique ne peut actuellement, ni infirmer sérieusement, ni confirmer absolument, l'authenticité du célèbre Suaire. Ce n'est aucunement une raison pour éluder la question posée. La seule attitude scientifique consiste à pousser les recherches en Orient comme en Occident et à diversifier encore davantage les sources pour mieux les recouper. Rien ne doit être négligé, en particulier la fameuse piste numismatique qui exige des contre-vérifications. Ample tâche qui exige davantage d'ouvriers et de moyens et aussi un état d'esprit : ni iconoclaste par sectarisme ou précipitation, ni iconodoule par glissement des présomptions aux certitudes. Ne confondons pas recherche rationnelle et quête mystique, tout en sachant bien qu'à terme Abélard et Saint Bernard finissent par se rencontrer.

Le Linceul qui a été tant contemplé par les foules de Cham-

béry et de Turin, sans préjudice des autres, oblige de toute façon tout homme de bonne foi à méditer sur Celui qui a dit : «Je suis la Vérité» et qui demeure l'Amour dans sa perfection. Il serait donc scandaleux et paradoxal que le Linceul soit une cause de divisions.

Bernard DEMOTZ

**Professeur d'histoire
à l'Université Jean Moulin, Lyon**

**BILAN DE
L'ANALYSE PALYNOLOGIQUE
DU SUAIRE DE TURIN
Mme M.-F. DIOT,**

**Département de Palynologie du Centre National de
Préhistoire, 38 rue du 26ème R.I. 24000 Périgueux**

La seule analyse palynologique du Suaire de Turin a été effectuée par Max Frei. Commencée en 1973 (la première publication en a été faite en 1976), poursuivie jusqu'à sa mort en 1983, reprise ensuite par W. Bulst, elle fut longtemps considérée comme une des preuves principales de l'authenticité du Suaire.

Il faut resituer cette étude dans son cadre historique afin d'essayer d'y voir clair dans les polémiques suscitées par les nombreuses publications parues à ce sujet.

L'intérêt s'est trouvé ravivé en 1969 lorsque divers prélèvements furent effectués afin de savoir s'il était bien le linceul du Christ ou simplement une réplique honorée depuis le XIVe siècle, date de son apparition en Savoie.

Les professeurs G. Filogamo

et A. Zina purent alors en prélever deux fils (in Petrosillo et Marinelli, 1991); ils trouvèrent des grains de substance amorphe d'origine imprécise, des spores bactériennes et d'autres corps de forme arrondie, de nature organique, qu'ils n'identifièrent pas et qui pourraient être des pollens.

En 1973, une commission fut nommée, chargée d'authentifier les photographies prises en 1969. Parmi ses membres, figurait un criminologue de la police de Zurich : Max Frei, botaniste de formation. En criminologie, les microfossiles, dont les pollens et spores, prélevés sur les vêtements et les semelles d'un cadavre, permettent de savoir si la personne a été tuée sur place ou si le corps a été transporté depuis un endroit botaniquement différent; par exemple un individu tué en forêt et

abandonné en ville aura conservé des pollens d'arbres sur lui. A cette occasion, Max Frei eut l'idée de chercher des indices en analysant les poussières piégées dans le tissu. Des bandes de papier adhésif, appliquées en 12 endroits différents du Suaire, révélèrent de nombreux pollens et spores.

Chaque grain, inférieur à 0,2 millimètres, possède une enveloppe résistante, typique de la plante qui l'a produit; les assemblages polliniques sont l'image de la végétation en un lieu donné. Leur étude, la Palynologie, permet donc de reconstituer un environnement végétal caractéristique d'un milieu, d'une région géographique...

Les pollens et spores présents sur le linceul ont pu y être amenés de plusieurs manières, au cours de sa fabrication puis de ses utilisations comme linge mortuaire ou comme relique. Le tissu est en lin, les tiges de la plante doivent séjourner longuement dans l'eau pour que les fibres se détachent, or cette eau a pu piéger les pollens présents dans l'atmosphère du lieu de fabrication. De même, les pollens se sont déposés sur le lin lors de la phase de blanchiment à l'air (hypothèse du palynologue israélien A.

Horowitz). Puis les pollens en provenance de l'atmosphère ou de bouquets de fleurs, ont pu se piéger entre les fibres ou sur la substance servant à l'embauvement qui imprégnait le tissu, quand le Suaire a servi ou chaque fois qu'il a été exposé en public.

Il peut donc y avoir du matériel sporopollinique contemporain de la fabrication du tissu, de son utilisation présumée à Jérusalem et de possibles expositions antérieures au XIV^e siècle, ou des 27 expositions en Savoie, à Turin, attestées par les textes, postérieurement à cette date.

Devant l'abondance des pollens et spores, Max Frei s'est piqué au jeu; il s'est rendu sur tous les sites répertoriés dans les textes racontant le périple du linceul du Christ afin d'échantillonner les pollens et spores actuels des groupes végétaux caractéristiques de ces régions pour servir de référence à l'identification par comparaison des pollens fossiles trouvés sur le Suaire de Turin. Il est allé plusieurs fois en Israël, autour du lac sursalé de Tibériade, à Istanbul, à Edesse.

Parmi les nombreux fossiles trouvés sur le Suaire, Max Frei a déterminé des espèces pouvant se rattacher à ces régions de végétation steppique

méditerranéenne, européenne et de lieux salés.

Il a publié, en mars 1976, un rapport provisoire que la presse enthousiaste s'est empressée d'interpréter comme une preuve de la datation du Ier siècle.

Par la suite, Max Frei identifia des pollens correspondant à des végétaux spécifiquement palestiniens et aussi typiques de la steppe anatolienne (communication faite au cours d'un symposium à Londres, 1977). Il alla même plus loin puisque lors d'un communiqué à la presse de Zurich le 8 mars 1976, il déclare : «ce qui permet de conclure définitivement que le Saint Suaire n'est pas un faux» (in Wilson, 1978, p. 110). Il publie les résultats de ses travaux dans les actes des colloques de Turin (1978) et de Bologne (1981). Ce travail de 9 ans n'était pas terminé, puisqu'il était encore en train de déterminer une dizaine d'espèces supplémentaires, quand il décéda en 1983.

Cette étude laissa cependant les palynologues très perplexes : Max Frei n'était pas connu de la communauté scientifique, il était donc difficile de juger du sérieux de ses déterminations polliniques.

Jamais dans ses publications, comme dans celles de W. Bulst qui a repris ses textes, les limites de la Palynologie ne sont évoquées.

Les pollens des plantes à fleurs et les spores de fougères ont des caractéristiques morphologiques permettant de les attribuer aux végétaux dont elles sont issues. Par exemple, on peut reconnaître un pollen de la famille des Oleacées à sa texture en réticule spécifique et à la présence de 3 sillons. Selon la largeur de l'épaississement des parois formant le réticule ou de la longueur des sillons, il est possible de distinguer l'olivier, du seringa, du troène, etc; en revanche, il est impossible de différencier les pollens d'olivier sauvage *Olea sylvestris* de l'olivier cultivé *Olea oleaster*. Dans ce cas la limite de détermination est au genre, elle peut même être à la famille dans certains cas. Or, si une plante est liée à un milieu écologique particulier, c'est au niveau de l'espèce qu'elle doit être précisée; c'est le cas, en particulier, pour les végétaux de milieu salé. On peut dire que la détermination pollinique au niveau de l'espèce est l'exception, or elle a été abusivement généralisée par M. Frei.

La liste de ses déterminations botaniques a été soumise à des spécialistes de la flore et des pollens du Proche-Orient afin de connaître les limites de l'interprétation des pollens et spores :

- Dès 1984, W. Bulst demanda son avis à Van Zeist, palynologue qui, avec l'aide de S. Bottema lui aussi spécialiste du Proche-Orient au département de Palynologie, Institut de Biologie archéologique de l'Université royale de Groningue (Pays-Bas), firent quelques remarques. D'après eux, il n'est pas possible d'identifier jusqu'à l'espèce la plupart des pollens cités dans la liste et certains genres nommés ne sont pas distinguables d'autres de la même famille. Les photos de Max Frei, prises au microscope électronique et publiées en 1982, concernant manifestement des pollens actuels de référence prélevés sur le terrain (et non sur le linceul) : en effet, les 10 exemplaires montrés sont identiques et il est exceptionnel de trouver, dans un échantillon fossile, une dizaine de grains semblables groupés, sauf dans le cas d'une étamine conservée entière.

- En 1987, J.-L. de Beau-lieu, directeur de recherche au Laboratoire de Botanique historique et Palynologie de la Faculté des Sciences et

Techniques de Marseille (France), examina la même liste de pollens et spores. Sur 58 déterminations, 20 sont impossibles à préciser au niveau de l'espèce. La répartition de la végétation dans le monde méditerranéen autorise une infinité d'autres routes pour le périple du Suaire que celles évoquées dans les textes anciens.

Par ailleurs, de nombreux détracteurs mettent en doute la validité de cette analyse palynologique par des arguments divers auxquels W. Bulst répond, après la mort de Frei, par la publication d'articles (Bulst, 1984-1988), très détaillés reprenant point par point les critiques.

- Il accepte difficilement que des palynologues européens et américains mettent en doute la spécificité des pollens de Palestine, d'Edesse ou d'Istanbul. Pourtant, même les botanistes israéliens reconnaissent que Jérusalem est entourée de sols variés et de groupes végétaux complexes, donc que les apports polliniques sont diversifiés, en provenance des montagnes de Judée, des steppes et des déserts proches de la Mer Noire.

- Il réfute, avec raison semble-t-il, certains arguments comme le transport

jusqu'à l'Europe de pollens du Proche-Orient, car sur 2500 km le régime des vents du pourtour de la Méditerranée rend peu probable leur apport en masse.

Certains auteurs parlent de "contamination" par des pollens introduits, ce qui met en doute la probité de Max Frei.

D'autres justifient la présence de pollens par les offrandes de fleurs funéraires ou lors des expositions publiques. W. Bulst souligne que la diversité des plantes à périodes de floraison variées exclut cette hypothèse.

Mais à partir de 1989, les datations au Carbone 14 effectuées sur le Suaire (Damon and coll., 1989) lui attribuent un âge médiéval. L'analyse palynologique n'est plus un argument de poids en faveur de l'authenticité du Suaire, même pour ceux qui défendent encore cette hypothèse (Petrosillo et Marinelli, 1991); prudents, ils demandent l'apport d'autres études scientifiques.

D'autres auteurs vont encore plus loin : «cette piste de recherche... a servi à propager des informations incomplètes, non déterminantes, voire fausses» (G. Riggi 1988, in Celier 1992).

En conclusion

L'étude palynologique de Max Frei n'a pas apporté une preuve de l'authenticité du Suaire de Turin, pas plus que les pollens trouvés sur un cadavre n'identifient le criminel. Les déterminations et interprétations ont été poussées au-delà des limites scientifiques admises pour cette discipline. En effet, la palynologie reconstitue un environnement en un lieu donné, mais ne peut être indicative, à elle seule, d'une époque précise, ce n'est donc pas une méthode de datation. Actuellement, il en reste que le tissu n'a pas séjourné uniquement en France ou en Italie. L'hypothèse est que le tissu a voyagé et/ou a été fabriqué dans les pays du pourtour de la Méditerranée, sans exclusion de la Palestine.

Le Suaire de Turin garde encore son secret.

BIBLIOGRAPHIE

BULST (W. S. J.), 1984. - "The pollen grains on the Shroud of

Turin". *Shroud Spectrum International*, n°10, mai 1984, p.20-29, 2 fig., 1 tab.

BULST (W.), 1988. - "New problems and arguments about the pollen grains". *Shroud Spectrum International*, n° 27, juin 1988, Yr. VII, p. 13-17, 1 ph.

CELIER (O.), 1992. - *Le signe du linceul. Le Saint Suaire de Turin : de la relique à l'image*. Paris : éd. du Cerf, 247p.

DAMON (P.E.) et al., 1989. - "Radiocarbon dating of the Shroud of Turin", *Nature*, vol. 337, février 1989, p. 611-614, 3 tab., 2 fig.

FREI (M.), 1976. - "Note a seguito dei primi studi sui prelievi del polvere aderente al lenzuola della S. Sindone". In : *Sindon*, avril 1976.

FREI (M.), 1978. - "La Sindone e la scienza". In : *II int. congress of Sindonology, Turin*. p. 191-200.

FREI (M.), 1981. - "La Sindone e la Fede". In : *III national congress, Bologna*, p. 277-

284.

FREI (M.), 1982. - "Nine years of palinological studies on the Shroud". *Shroud Spectrum International*, n° 3, p. 3-7, 2 fig.

PETROSILLO (O.), MARINELLI (E.), 1991. - *Le Suaire, une énigme à l'épreuve de la science*. Paris : éd. Fayard, 432 p.

WILSON (I.), 1978. - *Le Suaire de Turin, Linceul du Christ ?* Traduit de l'anglais par Raymond Albeck. Paris : éd. Albin Michel, 350 p.

Provenances possibles des pollens récoltés sur le linceul
(d'après Frei 1982 - Bulst 1984 - Celier 1991)

Pollens de	France, Italie (Nord)	Côtes méditerranéennes	Anatolie, Constantinople	Zones désertiques	Jérusalem
<i>Oryza sativa</i> L.	+	+	+		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	+	+	+		+
<i>Acacia albida</i> Del.	+	+	+		+
<i>Althaea officinalis</i> L.	+	+	+		+
<i>Amaranthus lividus</i> L.	+	+	+		+
<i>Artemisia Herba-alba</i> Asso	+	+	+		+
<i>Carduus personata</i> Jacq.	+	+	+		+
<i>Cupressus sempervirens</i> L.	+	+	+		+
<i>Echinops glaberrimus</i> DC.	+	+	+		+
<i>Helianthemum vesicarium</i> B.	+	+	+		+
<i>Hyoscamus aureus</i> L.	+	+	+		+
<i>Hyoscamus reticulatus</i> L.	+	+	+		+
<i>Tamarix nilotica</i> Bunge	+	+	+		+
<i>Ricinus communis</i> L.	+	+	+		+
<i>Scirpus triquetus</i> L.	+	+	+		+
<i>Suaeda aegyptiaca</i> Zoh.	+	+	+		+
<i>Alnus glutinosa</i> Vill.	+	+	+		
<i>Carpinus Betulus</i> L.	+	+	+		
<i>Cedrus libanotica</i> Lk	+	+	+		
<i>Corylus avellana</i> L.	+	+	+		
<i>Fagus silvatica</i> L.	+	+	+		+
<i>Glaucium grandiflorum</i> B&H	+	+	+		+
<i>Juniperus oxicedrus</i> L.	+	+	+		+
<i>Laurus nobilis</i> L.	+	+	+		+
<i>Linum mucronatum</i> Bert.	+	+	+		+
<i>Onosma syriacum</i> Labill.	+	+	+		
<i>Paliurus spina Christi</i> Mill.	+	+	+		+
<i>Platanus orientalis</i> L.	+	+	+		+
<i>Poterium spinosum</i>	+	+	+		+
<i>Prunus spartioides</i> Spach.	+	+	+		+
<i>Scabiosa prolifera</i> L.	+	+	+		+
<i>Secale montanum</i> Guss.	+	+	+		+
<i>Taxus baccata</i> L.	+	+	+		+
<i>Capparis spec.</i>		+	+		+
<i>Cistus creticus</i> L.		+	+		+
<i>Haplophyllum tuberculatum</i> Juss		+	+		+
<i>Peganum harmala</i> L.		+	+		+
<i>Pistacia lentiscus</i> L.		+	+		+
<i>Pistacia vera</i> L.		+	+		+
<i>Pteranthus dichotomus</i> Forsk.		+	+		+
<i>Silene conoidea</i> L.		+	+		+
<i>Anemone coronaria</i> L.		+	+		+
<i>Fagonia mollis</i> Del.		+			+
<i>Anabasis aphylla</i> L.		+			+
<i>Phillyrea augustifolia</i> L.		+			+
<i>Pinus halepensis</i> L.		+			+
<i>Ridolfia segetum</i> Moris		+			+
<i>Gundelia Tournefortii</i> L.			+		+
<i>Epimedium pubigerum</i> DC.			+		+
<i>Prosopis farcta</i> Macbr.			+		+
<i>Roemeria hybrida</i> DC.			+		+
<i>Atraphaxis spinosa</i> L.			+		+
<i>Zyglophyllum dumosum</i> Boiss.					+
<i>Bassia muricata</i> Asch.					+
<i>Haloxylon persicum</i> Bg.				+	+
<i>Reaumuria hirtella</i> J. & Sp.				+	+
<i>Peganum harmala</i> L.		+		+	+
<i>Ixolirion montanum</i> Herb.			+		+

A PROPOS DU LINCEUL

par M. Gabriel Vial,

secrétaire technique honoraire du Cieta

Parmi les problèmes techniques soulevés par l'étude du linceul de Turin ayant prêté à controverse, nous nous permettons de soumettre les réflexions suivantes concernant : l'armure, la matière première et le blanchiment.

L'armure

Déjà déterminée par Vignon (1), il faut revenir, une fois de plus, sur les différences essentielles entre l'armure du linceul (chevron à base 3/1) et celle(s) des divers documents auxquels on l'a comparé. Les ayant déjà développées dans notre rapport (2), nous nous contenterons d'y renvoyer les lecteurs en les résumant simplement comme suit : les documents proposés ne sont jamais en LIN,

rarement en chevron et quand c'est le cas, c'est de la laine et le chevron est à base 2/2. Aucune comparaison valable n'est donc possible sauf avec celui que mentionne la note 9(2) et qui est du XVI^e siècle. Ceci justifie le qualificatif d'«incomparable» appliqué au tissu du linceul.

La question se complique encore si l'on veut envisager le métier qui aurait pu tisser cette étoffe. Le métier vertical à poids, connu depuis l'âge du Fer au moins (2, note 13), tout à fait propre à la production de sergé 2/2 et des chevrons qui en dérivent, semble inadapté en revanche au tissage d'une armure «asymétrique» telle que le 3/1 et des chevrons qui en sont dérivés (3).

Comme le linceul ne fut vraisemblablement pas tissé en pièce unique mais coupé dans un métrage tissé au kilomètre (suivant une expression moderne...), on peut penser à une fabrication artisanale relativement moderne sur le métier horizontal à marches (pédales). Celui-ci dut apparaître en Europe autour des IXe-XIe siècles (4) provenant des métiers à fosse hindous, mais les circonstances de son évolution et de son existence au Proche ou au Moyen Orient restent à découvrir.

Matière première

Les observations de Raes (5) lui ont révélé qu'il existait, dans les préparations microscopiques examinées, des traces de coton dans les fibres de LIN qui constituent le tissu du linceul, mais dans la partie principale seulement et non dans la bande latérale cousue... Ceci résulte du fait qu'il a examiné un fragment découpé à cheval sur les deux parties, appelées par lui I et II. Nous avons déjà insisté sur ce problème dans notre rapport (2, p. 92). Écartant l'hypothèse fantaisiste d'un mélange systématique, mais sans intérêt, de deux fibres végétales dont la filature conjointe aurait d'ailleurs posé des problèmes difficilement solubles, sinon insolubles..., beaucoup ont

envisagé un apport accidentel au stade de la préparation du fil, ou au cours du tissage successif des deux fibres (5,6). Ceci laisse supposer qu'on aurait pu préparer ou / et tisser les deux fibres dans un même atelier et peut laisser sceptique étant données les dates assignées au linceul.

Venant de l'Inde et introduit depuis longtemps en Haute-Mésopotamie, c'est seulement à l'époque où la conquête musulmane provoque la formation d'un vaste empire unifié que le coton parvient en Syrie où il se substitue au lin, et de là dans toutes les régions méditerranéennes sauf l'Égypte où il se heurte à la résistance du textile indigène (7). Il n'est donc pas a priori invraisemblable d'envisager le rapprochement des deux fibres, mais la solution technico-historique du problème n'est pas pour demain (11).

Nous avons toujours pensé personnellement que cet apport de coton pouvait provenir soit de l'action du vent lors des nombreuses ostensions en plein air (8), soit d'attouchements parasites (9) qui furent innombrables. Nous avons personnellement constaté, lors de notre étude d'avril 1988, les gestes de personnes posant respectueusement de petites pochettés blanches (en coton, peut-être!!) sur le linceul

et les repliant ensuite religieusement comme de futures reliques ayant touché le linceul. Que des gestes de ce genre aient pu se répéter plus ou moins discrètement, des milliers de fois, laisse supposer qu'un nombre considérable de fibres diverses aient pu se trouver déposées, involontairement bien sûr, mais indubitablement (9).

C'est la raison pour laquelle j'avais discrètement prélevé quelques fils de chaîne et de trame (10) pour les faire analyser à Lyon par l'Institut Textile de France afin de tâcher de déterminer exactement la position du coton dans le fil. Je fus extrêmement surpris de la réponse de l'I.T.F. : dans les 4 fils examinés, il n'y a pas trace de COTON. Sur mon insistance, on procéda à un second examen qui donna le même diagnostic : pas de coton dans les fils de lin soumis...

Malheureusement, ce «prélèvement» ayant été fait «hors protocole» (12), le résultat ne fut pas accepté par les responsables et mon rapport fut expurgé. Je me contentai donc d'exposer mes doutes et de signaler qu'une prochaine étude devrait réenvisager ce problème avec des prélèvements dispersés sur la totalité du linceul (2, p. 93), au moins dans diverses parties.

Blanchiment du lin

Une affirmation curieuse, mais très peu documentée, prétend que le mode de blanchiment du linceul (en pièce) permettrait de le donner comme antérieur au VIII^e siècle (6). L'observation ayant provoqué cette assertion n'a pas été retrouvée et nous pensons qu'elle est à retenir pour une prochaine étude et une confirmation historique sérieuse.

BIBLIOGRAPHIE et NOTES

1. A. VIGNON, *Le Saint Suaire de Turin*. Masson 1939.
2. G. VIAL, *Actes du Symposium international*. Paris 1989.
3. M. HOFFMANN, *Textilsymposium Neumünster*, 1981, p. 97.
4. W. ENDREI, "L'apparition en Europe du métier à marches", in *Bulletin du C.I.E.T.A.* n°8, juillet 1958, p. 22.
- W. ENDREI, *L'évolution des techniques du filage et du tissage*, Mouton 1968.
5. G. RAES, "La S. Sindone", in *Rivista Diocesana Torinese*, gennaio 1975, p. 79, appendix B.

G. RAES, *Actes du Symposium international*, Paris 1989, p. 71

G. RAES, *Shroud Spectrum* n°38-39, 1991, p. 2.

6. J.-J. WALTER, *Le visage du Christ*, O.E.I.L. 1986, pp. 23-26.

7. M. LOMBARD, *Les textiles dans le monde musulman VII-XIIIe s.* Mouton 1978, Paris, New-York. pp. 68; 249.

8. A. LEGRAND, *Le linceul de Turin*. Desclée de Brouwer 1985 (voir *Actes...* note 11).

9. J.H. HELLER, *Enquête sur le Saint Suaire de Turin*, Sand 1985, pp. 177, 215.

10. Il a été remis à l'I.T.F. le 25 mai 1988 :

1 fil chaîne I,

1 fil chaîne II,

1 fil trame I,

1 fil trame II. prélèvement opéré sur les deux échantillons examinés par G. Raes et obligeamment mis à ma disposition par le cardinal Ballestrero et M. Riggi.

11. I. WILSON, *The Mysterious Shroud. An Image Book*, Double Day, London 1988, p. 42.

12. On peut souhaiter que le «protocole» qui règlera les futurs examens fasse l'objet d'un large consensus et qu'il soit respecté...

Vous pouvez commander à la PROCURE MNTV

Mme Madin

110, Bd St Germain

75006 PARIS

images du Linceul,

médailles du Visage

Livres et cassettes..

La prochaine
**Assemblée Générale de
l'Association MNTV**
aura lieu le jeudi 10 mars 1994
à 18 h 30
au 37 rue de l'Université,
75007 Paris.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20



**PROCURE
MNTV**

**110, Bd St Germain
75006 PARIS**

**AUDIOS cassettes
VIDEO cassettes
RELIEFS
IMAGES
LIVRES
DOCUMENTATION**

**DOCUMENTS
sur le LINCEUL de
TURIN
Prêt gratuit par
l'Association
MNTV**

**PROCURE
MNTV**

**110, Bd St Germain
75006 PARIS**

L'abonnement donne droit à 4 numéros expédiés par la poste à votre adresse.

Prix de l'abonnement :

*** pour les membres de l'Association MNTV : 60 FF**

(Le prix annuel de la cotisation est de 100 FF . L'abonnement est de 60 FF. Le total versé est de 160 FF)

*** Pour un abonnement à quatre numéros : 80 FF**

*** Prix d'un numéro : 20 FF**

(frais de port et expédition en supplément)